



Commission de la CEDEAO
Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau
Direction Agriculture et Développement Rural

Processus ECOWAP/PDDAA Horizon 2025

**Consultation Régionale des Ministres en charge de
l'Agriculture et de l'Alimentation de la CEDEAO, de la
Mauritanie et du Tchad, sur les impacts du COVID-19 et
des nuisibles des cultures sur la Sécurité Alimentaire et
Nutritionnelle en Afrique de l'Ouest**

Vidéo Conférence, 31 mars 2020

**Relevé de Synthèse des Conclusions et
Recommandations**

1. A l'initiative de la Commission de la CEDEAO et en concertation avec l'UEMOA et le CILSS, s'est tenue une Vidéo Conférence ministérielle d'urgence sur l'impact du Coronavirus (COVID-19) sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique de l'Ouest. L'objectif était d'amorcer les échanges entre les OIGs et les Ministres en charge de l'Agriculture, de l'Élevage et des Pêches, de recueillir leurs analyses et orientations face à la crise sanitaire causée par le COVID-19 ainsi que les autres fléaux comme les chenilles légionnaires d'automne, l'invasion acridienne annoncée et les maladies transfrontalières animales qui affectent la Région. Le but assigné était d'amorcer la préparation d'un plan d'actions régional permettant de freiner l'impact du COVID-19 sur la Sécurité Alimentaire tout en renforçant la résilience des populations et de poursuivre les progrès enregistrés ces dernières années pour atteindre à l'horizon 2025 la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle Globale et solidaire de la Région. A cet égard, tous les Ministres des Etats membres de la CEDEAO/UEMOA ont été invités à y prendre part ainsi que ceux de la Mauritanie et du Tchad.
2. Ont pris effectivement part à la réunion :
 - i. Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Bénin, Son Excellence Monsieur **Gaston Cossi DOSSOUHOUI** ;
 - ii. Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-Agricoles du Burkina Faso, Son Excellence Monsieur **Salifou OUEDRAOGO** ;
 - iii. Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement du Cap Vert, Son Excellence Monsieur **Gilberto SILVA** ;
 - iv. Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur **Kouassi Adjoumani KOBENAN** ;
 - v. Madame la Ministre de l'Agriculture de Gambie, Son Excellence Madame **Amie FABUREH** ;
 - vi. Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural du Sénégal, Son Excellence Monsieur le Professeur **Moussa BALDE** ;
 - vii. Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Forêts de la Sierra Léone, Son Excellence Monsieur **Dennis K VANDI** ;
 - viii. Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Production Animale et Halieutique du Togo, Son Excellence Monsieur **Koutéra Noël BATAKA**.

Ont également pris part à cette Vidéo Conférence :

- i. Le Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau de la CEDEAO, Monsieur Sékou SANGARE ;
- ii. Le Secrétaire Exécutif Adjoint du CILSS, Monsieur **Ibrahim Lumumba IDI-ISSA**, représentant le Secrétaire Exécutif du CILSS ;
- iii. Le Directeur de l'Agriculture de l'UEMOA, Monsieur **Seyni HAMADOU**, représentant le Commissaire de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement de l'UEMOA ;
- iv. Le Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural de la CEDEAO, Monsieur **Alain Sy TRAORE** ;
- v. Le Directeur de l'Environnement et des Ressources Naturelles de la CEDEAO, Monsieur **Johnson BOANUH** ;
- vi. Le Directeur Exécutif de l'ARAA, Monsieur **Ousseini SALIFOU** ;
- vii. Le Directeur du Centre de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO, Monsieur **Ibrahim Babatunde WILSON** ;
- viii. Les Équipes techniques du Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau (DAERE) de la CEDEAO, ainsi que celles du Centre Régional de Santé Animale (CRSA) de Bamako et de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA).

3. Les Ministres du Ghana, de Guinée, de Guinée Bissau, du Libéria, du Mali, du Niger, du Nigéria, de la Mauritanie et du Tchad invités n'ont pas pu s'associer aux travaux.
4. La Vidéo Conférence a fortement bénéficié du concours technique du Département TIC de la Commission de la CEDEAO.

5. Le Commissaire Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO (CAERE) a rappelé le contexte de crise dans lequel se trouvait la région avant le début de la pandémie (crise sécuritaire, chenilles légionnaires, criquets, etc.). Il a noté que le premier cas de COVID-19 a été détecté en Afrique de l'Ouest, le 27 février 2020 à Lagos, pour atteindre 4 812 cas confirmés dont 152 décès à la date du 30 mars 2020 au soir. Il a rappelé les propos du Directeur Général de l'OMS confirmés par les données sur la propagation de la pandémie et qui par ailleurs a insisté sur l'impérieuse nécessité de se mobiliser d'agir davantage en Afrique. Il a mentionné la réactivité des gouvernements de la Région qui ont tous déjà adopté des mesures destinées à freiner la propagation du COVID-19, de détecter les malades et les prendre en charge ainsi que le suivi des personnes contacts. Partout des sensibilisations sont menées pour le respect des barrières sanitaires.

Des mesures ont été également prises dans tous les pays et elles portent entre autres sur : le confinement partiel ou intégral des populations, la limitation de la mobilité des personnes, la fermeture des frontières, la fermeture des marchés urbains, périurbains et ruraux qui structurent la relation entre l'offre et la demande. Le CAERE, tout en reconnaissant les effets positifs de ces mesures sur le ralentissement de la propagation du COVID-19, a cependant mentionné les premiers impacts négatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tant au niveau des consommateurs (hausse des prix des denrées de 1ère nécessité, faible accès aux vivres des personnes vulnérables), que des producteurs agricoles (chute drastique de la commercialisation des produits maraichers et fruitiers périssables, renchérissement du transport, difficile accès aux semences, engrais, produits phyto et raréfaction et cherté de main d'œuvre agricole), et de l'ensemble des acteurs des chaînes d'approvisionnement alimentaire dans les pays et entre les pays. Il a rappelé les dégâts d'ores et déjà causés par la chenille légionnaire et l'invasion annoncée des criquets pèlerins. Il a insisté sur l'importance du système d'alerte précoce pour anticiper sur toutes les évolutions sur le terrain concernant d'une part, les nuisibles des cultures, mais également les maladies transfrontalières des animaux et tous affectant dangereusement au même titre que le COVID-19 les capacités de production et les moyens d'existence des populations. Il a rappelé les résultats des analyses du Cadre Harmonisé (CH 2019/2020). D'ores et déjà, en situation courante, plus de 15 millions de personnes sont touchées par des situations alimentaires difficiles comprises entre les échelles 3 à 5 du cadre Harmonisé. Ce chiffre pourrait dans un contexte sans COVID-19, dépasser dans notre Région les 17 millions de personnes pendant la période juin-août 2020. Prenant en compte les impacts négatifs de la crise sanitaire de COVID-19, ce sont en réalité au mieux plus de 50 millions de personnes qui tomberaient dans une situation de crise alimentaire et nutritionnelle (phases 3 et plus du Cadre Harmonisé) entre juin et août 2020 et touchant tous les pays de la Région, si des mesures vigoureuses et pragmatiques et coordonnées ne sont pas mises en œuvre dans la Région.

Le Commissaire a émis les vœux que, sans perdre de temps sur la base de ce que les pays et la région possèdent comme outils mécanismes et ressources propres, qu'un plan d'action d'urgence coordonné soit préparé et mis en œuvre, avant de faire appel aux assistances de nos Partenaires internationaux.

6. La Vidéo Conférence a permis de recueillir les analyses et les orientations données par les Etats et leurs attentes vis-à-vis de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS. Les principaux éléments présentés par les Ministres sont les suivants :
7. **Bénin.** Le Ministre a introduit son propos en constatant les limites des plans de contingence face à la propagation de la pandémie. Il appelle à faire de la crise une opportunité, et à se

concentrer sur les décisions concrètes. Il a confirmé le diagnostic et apprécié hautement l'analyse conjoncturelle faite par Monsieur le Commissaire et a ensuite insisté sur l'impact sur le pouvoir d'achat des ménages. Il a mis en exergue le problème de la capacité des producteurs à approvisionner les marchés.

En relevant ce défi majeur du secteur agricole qui est de pouvoir jouer son rôle de production et d'approvisionnement des marchés, le Ministre a appelé à mutualiser les capacités régionales pour faire face à la nouvelle situation et affronter les menaces parasitaires. Les marchés ne sont plus fréquentés par les commerçants dans les zones soumises à confinement et des phénomènes de raréfaction des vivres et des comportements spéculatifs s'observent. Il a mentionné la difficulté de respecter les mesures indispensables face au COVID-19, tout en assurant le conseil technique aux producteurs, la commercialisation des produits agricoles, la poursuite des aménagements, etc. La fermeture des frontières accentue ces difficultés d'approvisionnement des marchés. Il a rappelé que des productions affichent des excédents consistants pouvant alimenter les stocks de sécurité alimentaire (maïs, manioc, igname) et a mentionné les priorités du Bénin tant au niveau des filières conventionnelles que des filières à haute valeur ajoutée (noix de cajou, poissons, etc.). Le Ministre a rappelé l'importance de l'information sur les productions, les menaces, les marchés. Il faut travailler et donner des informations précises aux populations. Il a mentionné les devoirs des pays côtiers pour l'approvisionnement des pays enclavés, notamment en intrants et le risque d'arrêt des travaux d'aménagements hydro-agricoles.

Le Ministre a invité à mobiliser les partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre les plans de contingence, avec des programmes conséquents de filets sociaux. En ce qui concerne la mobilisation des vivres pour les populations vulnérables, il a appelé à une mutualisation des stocks nationaux de sécurité alimentaire. Il a montré le lien entre crise sanitaire, alimentaire et énergétique, appelé à l'activation des dispositifs de veille pour connaître la situation alimentaire des pays et recommandé que des efforts soient faits pour la circulation des marchandises entre Etats avec des mesures strictes à respecter par les conducteurs des véhicules de transport de ces marchandises. Il a enfin appelé à la constitution d'une Task force de haut niveau pour faire face aux urgences et assurer la coordination car pour lui gouverner, c'est prévoir.

8. **Burkina Faso.** Le Ministre a rappelé les conséquences des aléas climatiques conjugués à l'insécurité civile qui ont conduit au déplacement de plus de 779 741 personnes à l'intérieur du pays (estimé en février 2020). De l'analyse de la situation alimentaire, il ressort qu'actuellement, environ 1 500 000 personnes sont en situation de vulnérabilité alimentaire. Ce nombre pourrait atteindre 2 038 000 personnes selon les analyses du CH, en crise et urgence alimentaire lors de la période de soudure. Avec la situation du COVID-19, la fermeture des frontières va entraîner un déficit d'approvisionnement de 702 337 tonnes de riz et du blé et 1 500 000 tonnes de céréales de façon globale. La fermeture des frontières entraînera une difficulté à s'approvisionner avec le reste du monde d'environ. La demande potentielle totale en céréale, estimée à 1 552 000 tonnes aura du mal à être satisfaite avec la réduction du transport et la fermeture des marchés. Cela a amené le pays à prendre trois dispositions :
 - i. Assistance alimentaire : ouverture de 150 points de vente à prix subventionné d'environ 25 000 tonnes de céréales ainsi que la vente à prix social de 4 796 tonnes de céréales à prix social. Sur la période de soudure les besoins sont estimés à plus de 121 000 tonnes de céréales soit 21 milliards de FCFA ;
 - ii. Mesures d'adaptation : élaboration d'une stratégie pour assurer la continuité des mesures d'accompagnement des producteurs en fonction de la dynamique probable de la maladie et de son impact sur les différentes zones. Un plan de riposte acridienne, un programme d'acquisition de tracteurs pour faciliter les opérations de labour, ainsi qu'un dispositif d'irrigation par installation de forages fonctionnant avec une motricité à énergie solaire à la périphérie des villes sont conçus ;

- iii. Développement de méthodes innovantes basées sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour accompagner les activités agro-sylvo-pastorale : (i) Mise à l'échelle du e-voucher pour la distribution des intrants ; (ii) Promotion de la vulgarisation à travers la mise à la disposition des agents des micro-vidéos de vulgarisation, la conception d'un centre d'appel ; (iii) Mise en place d'un système de surveillance par télédétection pour toutes menaces acridiennes ; (iv) dynamisation des cellules de veille phytosanitaires en renforçant les moyens matériel et financier ; et (v) élaboration déjà faite d'un plan de riposte à la lutte acridienne pour un coût de 3 206 000 000 FCFA.

Le Ministre a formulé les attentes à l'égard des institutions régionales qui sont les suivantes :

- i. Identifier les décisions à prendre au niveau des Chefs d'Etat compte tenu de la nature multi sectorielle de l'impact de la pandémie ;
- ii. Coordonner ou mettre en synergie les protocoles cliniques de recherche engagés par certains pays comme le Bénin et le Burkina Faso ;
- iii. Assurer le leadership nécessaire pour l'adoption éventuelle par les Gouvernements des solutions issues de ces protocoles ; les investissements onéreux engagés par les laboratoires multinationaux à la recherche des vaccins ainsi que des enjeux économiques ont tendance à sous classer toute solution qui proviendrait des protocoles simples, même efficaces ;
- iv. Le maintien et le renforcement des échanges de l'espace CEDEAO sur les produits agricoles, les intrants et matériels agricoles ainsi que l'exonération des importations de ces produits (supprimer la TVA ou dérogation spéciales sur les importations des produits agricoles) ;
- v. Le renforcement du stock alimentaire sous régional à travers des ententes commerciales spécifiques avec des pays (en Afrique et des pays étrangers comme la Chine) pour accompagner les Gouvernements en fonction de leur situation alimentaire ; une évaluation complète et dynamique de la situation alimentaire devant être conduite par les Etats avec l'accompagnement de la CEDEAO ;
- vi. La conduite d'un plaidoyer pour la suspension temporaire du paiement de la dette et l'utilisation des ressources pour la lutte contre la pandémie ;
- vii. La conduite d'un plaidoyer pour l'orientation des ressources des projets sous régionaux vers les actions urgentes d'assistance alimentaire et de production agricoles ;
- viii. Assister les pays et les différents espaces monétaires à engager une réduction de la réserve obligatoire de fonds propres des banques afin de leur permettre d'injecter des prêts supplémentaires dans l'économie
- ix. Décision par rapport aux emprunts des pays auprès de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire de la CEDEAO et remboursable « grain pour grain » pour la gestion de la situation alimentaire de 2018.

9. **Cap Vert.** Le Ministre a rappelé que son pays souffre d'une troisième année de sécheresse qui oblige à prendre des mesures de désalinisation de l'eau potable et de l'eau agricole. La production agricole a été de plus affectée par la chenille légionnaire et les criquets pèlerins. La contribution de l'agriculture au PIB est passée de 8 à 3 %. Il a mentionné la création d'une entreprise publique pour la gestion de l'eau dans le contexte spécifique du pays. La pandémie de COVID-19 aggrave la crise, compte tenu de son impact sur l'économie, en particulier le tourisme, qui contribue à environ 22% du PIB national. En fait, 6 cas positifs ont été confirmés au Cap Vert, dont un mort. L'état d'urgence dans le pays a été déclaré. Le transport de passagers entre les îles a été suspendu et plusieurs mesures sanitaires et d'isolement social sont en cours. Les marchés sont fortement affectés.

Le Ministre a insisté sur le climat d'incertitude avec des problèmes budgétaires inquiétants (rectification budgétaire en préparation) en raison de la chute de l'activité économique (tourisme, transports). Compte tenu du fait que le Cap Vert importe 80 % des aliments de base (céréales, huiles, lait, sucre), il y a une forte inquiétude au regard de l'augmentation des

prix internationaux, alors que la vulnérabilité économique des familles s'accroît fortement. Outre cela, le Ministre a noté d'autres préoccupations qui sont (i) l'incertitude sur la fin de la pandémie et ses effets sur l'économie, (ii) le budget de l'Etat qui devra être rectifié jusqu'en juin, compte tenu de la forte baisse des revenus et donc du manque de ressources pour soutenir tous les investissements initialement prévus, et (iii) les prévisions météorologiques et climatiques de la région pour cette année qui ne sont pas encore disponibles. Au Cabo Verde, la campagne agricole pluvieuse commencera dans 3 à 4 mois. Le gouvernement a engagé une série de mesures de protection économique et sociale, couvrant les entreprises, le secteur informel de l'économie et les familles les plus vulnérables. Au regard de ces faits, le Ministre propose :

- i. La création d'un groupe de travail pour poursuivre la réflexion sur le sujet au niveau régional ;
- ii. La priorisation du secteur agricole au niveau régional et dans les pays, dans le cadre des ajustements budgétaires ;
- iii. La mobilisation de ressources supplémentaires pour aider les pays à mener à bien leurs campagnes agricoles et à poursuivre les investissements dans le secteur, notamment la structuration des chaînes de valeur et la gestion de l'eau ;
- iv. L'Aide alimentaire et le renforcement des mécanismes de financement dans le secteur agricole, y compris les prêts bonifiés ou l'allègement de la dette ;
- v. Un plan d'urgence pour le criquet pèlerin et le renforcement du système d'alerte précoce.

10. **Côte d'Ivoire.** Le Ministre a brièvement rappelé les efforts entrepris par la Côte d'Ivoire depuis 2010 et les résultats obtenus tant au niveau des productions vivrières que des cultures de rente, dans le cadre du PNIASAN. Les impacts de la pandémie du COVID-19 doivent être appréciés sous deux angles : le maintien des mesures actuelles et le confinement d'Abidjan. Les productions vivrières vont être considérablement impactées avec notamment l'arrêt des aménagements hydroagricoles, et la suspension des activités des projets de développement agricole (fournitures des intrants, appuis-conseils aux producteurs). Les conséquences d'une poursuite du confinement porteraient sur l'arrêt des projets pouvant entraîner une baisse de production de 15 à 20%. La fermeture des frontières affecte les échanges régionaux qui contribuent fortement à la sécurité alimentaire de la Côte d'Ivoire, et des pays voisins. Concernant les mesures urgentes à prendre, et quel que soit le scénario, le Ministre a mentionné le lancement en urgence du processus d'acquisition des kits d'intrants agricoles, le recensement des sites de production déjà aménagés (évaluation des pertes, mesures de mitigation), la distribution des kits et la fourniture des appuis techniques aux producteurs, l'encadrement de la récolte des produits agricoles et leur mise en marché, notamment pour l'approvisionnement d'Abidjan. Il a appelé à agir vite, à ouvrir des corridors pour approvisionner les marchés et à unir les efforts au niveau régional pour combattre l'insécurité alimentaire afin d'éviter la famine, car les conséquences du COVID-19 dans un pays aura des impacts sur les pays voisins.

11. **Gambie.** La Ministre a mentionné d'emblée que le pays est confronté à plusieurs challenges simultanément : la sécheresse et le COVID-19, qui ont des conséquences immédiates avec 82 000 personnes en crise alimentaire (mars-mai 2020). Ce nombre pourrait atteindre 137 000 pendant la période de soudure si les dispositions adéquates ne sont pas prises. Elle a insisté sur le fait que pour combattre l'insécurité alimentaire, les producteurs ont besoin d'appuis en intrants, d'accès aux dispositifs d'assistance de vulgarisation. De façon immédiate, le gouvernement de la Gambie mettra l'accent sur la facilitation à l'accès aux intrants agricoles, le renforcement du mécanisme d'approvisionnement des marchés en intrants et produits agricoles, la valorisation du potentiel hydrique du pays à travers l'irrigation. Elle a enfin sollicité le soutien de la CEDEAO pour faciliter la mise en œuvre de ces actions.

12. **Sénégal.** Le Ministre a indiqué que les mesures de confinement partiel ou total destinées à freiner la pandémie sont indispensables mais ont des conséquences majeures sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, notamment pour les plus vulnérables. Ces mesures combinées aux risques d'invasion des criquets et chenilles légionnaires créent une grande inquiétude. Il faut anticiper et minimiser les impacts. Le Ministre a souligné que les politiques alimentaires mises en place par les Etats membres depuis 60 ans doivent être repensées. Il faut faciliter l'acquisition des intrants, développer les cultures vivrières et céréalières comme le mil, le maïs, le riz et le niébé. Le gouvernement anticipe face aux incertitudes, et considère qu'il faut revoir les approches, notamment pour réduire drastiquement la dépendance aux importations. Le Ministre a rappelé les progrès accomplis en matière de production agricole (2,8 millions de tonnes de céréales). Face à la crise du tourisme, l'agriculture doit être un rempart pour limiter l'ampleur de la crise économique. Il a mentionné la stratégie 2020-2022 déployée sur le criquet (surveillance, alerte, etc.), ainsi que les actions entreprises sur les techniques de lutte contre la chenille légionnaire. Le Sénégal a l'ambition de porter la production céréalière à 4 millions de tonnes dès le prochain hivernage, en soutenant les producteurs par une mise à disposition des intrants couplée aux appuis techniques (mise en place de champs écoles sur les méthodes alternatives de luttés acridiennes).

Le coût total de la stratégie de sécurité alimentaire dans le contexte de COVID-19 et d'invasion acridienne est estimé à environ 127, 4 milliards FCFA. Le Ministre a marqué son accord pour la mise en place d'une Task force régionale (analyse, concertation, planification, action). Le Ministre a appelé la CEDEAO à créer des couloirs de commercialisation entre les pays pour connecter les marchés excédentaires et déficitaires, dans le contexte de contrôles des frontières. Il a distingué les mesures immédiates pour venir en aide aux ménages impactés, et les mesures de long terme. A ce titre, il a rappelé qu'aucun espace économique n'est viable sans sécurité alimentaire et a appelé la CEDEAO à (1) plaider pour une augmentation des budgets du secteur agricole tant au niveau national que régional ; et (2) à repenser la stratégie régionale de sécurité alimentaire.

13. **Sierra Leone.** Le Ministre a noté que la Sierra Leone a enregistré à l'issue de cette campagne agricole un déficit de plus de 500 000 tonnes de riz. A cela s'ajoute une augmentation vertigineuse des prix des denrées alimentaires, ces derniers temps. Cette situation s'est empirée avec la situation de COVID-19 pour laquelle le pays vient d'enregistrer son premier cas à la date du 31 mars 2020. Un taux de 4,6% de la population se trouve en insécurité alimentaire. Pour faire face à ce défi, il est nécessaire d'acquérir des machines et équipements pour les travaux de préparation de sols en vue de la campagne agricole.

Ainsi, le ministre a salué l'initiative de la CEDEAO de cette réunion et plaidé pour que des actions de soutien à son pays soient entreprises par la CEDEAO notamment un appui à travers la réserve régionale de sécurité alimentaire car les grands pays partenaires notamment la Chine fournisseuse des denrées importées est également affectée.

Il a terminé son propos en recommandant que la CEDEAO active ses mécanismes existants de soutien au secteur agricole comme le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation, les priorités résilience pays (PRP) et a également soutenu les propositions évoquées par ses collègues, notamment les commandes groupées sous l'égide de la CEDEAO en matière de tracteurs, intrants, etc.

14. **Togo.** Monsieur le Ministre a insisté sur la convergence des interventions des Ministres. Il a appelé à activer les mécanismes communautaires déjà existant, en particulier la stratégie régionale de stockage avec les trois lignes de défense. Il a souhaité que l'on ait une évaluation rapide des capacités des stocks locaux, nationaux et de la RRSA. Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation doit être mobilisé pour apporter des réponses. Il a appelé la CEDEAO à accroître ses interventions concrètes notamment pour faciliter l'accès aux kits de production. Il a insisté sur l'importance de mettre en place des corridors commerciaux entre les pays. Il a mentionné la dépendance des petits producteurs à l'égard des transferts

de la diaspora, actuellement difficiles suite au COVID-19 et a appelé les pays et la région à leur fournir les moyens d'accroître leur production. Il a mentionné la nécessité d'opérer des transferts directs en faveur des communautés, à travers la mobilisation des prélèvements communautaires. Il a insisté sur la nécessité de construire un mécanisme de flux et chaîne d'approvisionnement avec le secteur privé. Il a soulevé la question de l'élevage qui contribue fortement à l'équilibre alimentaire (sécurisation des systèmes d'élevage, sécurisation des déplacements des pasteurs, aménagement pastoraux, amélioration de la productivité, épidémio-surveillance).

Le Ministre a ainsi appelé à développer l'approche "One Health" combinant santé humaine et animale. Concernant la Task force, le Ministre a souhaité qu'elle soit constituée sur une base interdisciplinaire, et en incluant les organisations agricoles. Il a noté qu'il faut donc une combinaison d'activités immédiates à déployer pour assurer la sécurité alimentaire en mettant en œuvre des mesures nécessaires des plans de résilience pays (PRP) élaboré dans le cadre de l'Initiative AGIR des plans pour des réponses immédiates aux populations vulnérables :

- i. Production dans les mois qui viennent (appui en kits d'irrigation goutte à goutte avec intrants, fertilisants et semences, petite mécanisation pour 1 ha, kits de reproducteurs avec provende pour des noyaux d'élevage etc.), pour les producteurs dans les bassins irrigués et auprès des maraichers qui peuvent produire les fruits et légumes). Capitaliser les expériences du PPAAO et de la gestion de la crise d'Ebola ;
- ii. Nécessité d'avoir des stocks sous régionaux mis en synergie avec les stocks nationaux et communautaires pour les filets sociaux ;
- iii. Plans d'approvisionnement en produits nutritionnels auprès des entreprises de transformation locales avec des contrats fermes leur permettant de lancer des approvisionnements avec les producteurs locaux ;
- iv. Développement de chaîne logistique de convoyage des produits agricoles le long des corridors entre pays excédentaires et pays déficitaires avec le secteur privé.

15. Suite à ces interventions ministérielles, convergentes sur l'essentiel, les institutions régionales ont été appelées à s'exprimer sur la situation et les mesures envisagées.
16. Le SEA du CILSS a réaffirmé sa disponibilité à faire partie de la Task Force régionale et à faire appel aux programmes opérationnels de terrain pour mieux répondre à cette nouvelle situation de crise. Sur ce plan, il a mentionné l'importance d'ajuster les programmes en concertation avec les PTF, pour faire face aux besoins urgents, notamment sur le plan de l'approvisionnement en kits de production et de développement de l'irrigation. Au niveau des prévisions météorologiques, il a indiqué la disponibilité du CILSS pour affiner les conseils à délivrer aux services agricoles et aux producteurs.
17. Le Directeur de l'Agriculture de l'UEMOA a rappelé qu'au niveau des organes et institutions de l'UEMOA, des mesures d'envergure ont été prises. Il s'agit principalement de l'octroi aux Etats membres de l'UEMOA de 120 milliards FCFA de prêts concessionnels à travers la BOAD (15 milliards FCFA par Etat) avec mise à disposition immédiate, bonifiés par le mécanisme de bonification abondé par la BCEAO pour un montant de 25 milliards de FCFA et la Commission de l'UEMOA pour un montant de 15 Milliards de FCFA. Outre cela, il a mentionné la suspension des remboursements dus par les Etats pour le reste de l'année 2020, en vue de soutenir leurs ripostes à la pandémie du nouveau Coronavirus. Pour évaluer les impacts économiques du COVID-19 afin d'adresser des mesures adéquates et cohérentes dans le court, moyen et long terme, le Président de la Commission de l'UEMOA a mis en place un groupe d'action pluridisciplinaire. C'est dans ce sens que l'UEMOA a insisté sur l'importance du caractère pluridisciplinaire de la Task Force de la CEDEAO et indiqué sa disponibilité à y contribuer.

18. Synthèse des recommandations

19. A l'issue des interventions des Ministres et des Institutions régionales, Monsieur le Commissaire chargé de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau de la CEDEAO a fait une synthèse structurée autour des principales préoccupations suivantes :

- Préserver et sécuriser les moyens d'existence et les capacités de production ainsi que les chaînes d'approvisionnement alimentaire des marchés ;
- Assurer pour tous, en particulier les personnes vulnérables l'accès à l'alimentation abordable pendant la crise sanitaire du COVID-19 ;
- Accroître les investissements dans le secteur rural pour le développement des chaînes de valeur de la production à la consommation ;
- Renforcer la cohérence du cadre macroéconomique dans le secteur agricole ; et
- Assurer la coordination et le suivi du plan d'actions régional.

20. Dans le domaine de la **préservation de la sécurisation des moyens d'existence et des capacités de production ainsi que des chaînes d'approvisionnement alimentaire des marchés**, il s'agit entre autres :

- De la bonne préparation de la campagne agricole 2020/2021 pour approvisionner tous les producteurs en kits d'intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires), assurer le conseil agricole en faisant appel aux innovations technologiques, poursuivre la recherche, le tout en veillant à l'application des mesures de barrières sanitaires recommandées par l'OMS ;
- De l'identification des sites de production, des acteurs et de leurs Organisations Professionnelles ainsi que de leurs besoins en intrants agricoles pour la campagne agricole 2020/2021 ;
- Du maintien et du renforcement des actions de groupage des récoltes pendant la commercialisation primaire, et le maintien des offres de services de transports, des produits agricoles ;
- Du développement des capacités de stockage et de conservation des produits frais autour des grands marchés ;
- De développer les capacités de transformation des produits agricoles notamment le lait, les fruits, les produits maraichers ;
- De la préservation de la liberté de circulation des camions transportant des produits agricoles vers les marchés de consommation du pays ;
- De la levée de toutes les restrictions aux frontières terrestres et portuaires des pays concernant la libre circulation des intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires notamment) ainsi qu'aux produits agricoles ;
- Du renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies transfrontalières animales (PPCB, PPR, grippe aviaire, grippe porcine, etc.) dans les pays membres et de développer le partage des informations entre les pays et avec le CRSA de Bamako ;
- Du renforcement des opérations de vaccination des animaux contre les maladies transfrontalières animales ;
- De la poursuite des travaux d'aménagements hydroagricoles et de défense et restauration des sols en cours ;
- De poursuivre les projets de fourniture d'eau aux populations vulnérables et déplacées ;
- Du soutien au secteur informel et aux PME intervenant dans les systèmes de productions et les chaînes alimentaires dans les pays ;

- De la revue des PTBA des projets nationaux et régionaux et leur alignement pour couvrir les besoins prioritaires des producteurs et des personnes vulnérables dans le contexte de la lutte contre le COVID-19.

21. Dans le domaine de **l'accès de tous, en particulier des personnes vulnérables à l'alimentation abordable** pendant la période de soudure et la crise sanitaire, il s'agit de :

- La promotion des projets de filets sociaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle et en particulier, les actions de filets productifs renforçant l'insertion économique et sociale des populations vulnérables en milieu périurbain et rural ;
- La mobilisation de l'eau et le développement de ses usages multiples notamment pour les besoins humains et l'agriculture ;
- La mobilisation et l'accroissement des stocks de la réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA) à ses trois niveaux (de proximité, national, et régional) ;
- Faire des négociations groupées de contrats d'approvisionnement entre la Région et des pays fournisseurs d'équipements et d'intrants agricole ;
- Développer le stockage contractuel avec le secteur privé dans les pays et de soutenir des échanges intra régionaux de produits agricoles locaux des bassins de production excédentaires aux zones déficitaires aussi bien dans les pays qu'entre les pays de la Région.

22. Dans le domaine de **l'accroissement des investissements dans le secteur agro-sylvo-pastoral**, il s'agira :

- Du maintien du secteur de l'Agriculture dans les priorités des allocations budgétaires et financières des budgets nationaux, en dépit des énormes contraintes imposées par les dépenses de sécurité et de santé ;
- De l'opérationnalisation du Fonds Régional de l'Alimentation et de l'Agriculture, la tenue de la 1ère session du Conseil de surveillance et la mise en œuvre des opérations d'assistance sur le terrain ;
- Du respect par la Commission de la CEDEAO des engagements pris pour abonder le FRAA en ressources à raison de l'allocation minimale et à temps de 2 Millions \$US par an ;
- De la sensibilisation des PTFs pour l'abondement du FRAA conformément aux engagements pris ;
- De l'animation des systèmes d'information (production, marchés, stocks, etc.) et de les renforcer pour qu'ils puissent continuer à fournir une base d'analyse et d'aide à la décision ;
- De l'allègement, voire l'abandon du service de la dette extérieure des pays et l'affectation des ressources dégagées pour financer les dépenses prioritaires dont celles du secteur Agricole dans son ensemble ;
- De la préparation des projets d'investissements structurants dans la mobilisation des ressources en eau et du développement des usages multiples de l'eau, avec en priorité les projets d'urgence en réponse à la situation au Mali, Niger Burkina Faso, Nord Nigeria et Cap Vert devront être rapidement préparés ;
- De la préparation des projets d'investissements nouveaux pour développer les céréales (riz, maïs, mil, sorgho, fonio), les tubercules (manioc, igname, taro, etc.), le niébé, le soja, le bétail viande (aviculture, aquaculture, porciculture, petits ruminants, cheptel bovin, camelin, etc.) le lait, les fruits et légumes ainsi que la transformation des produits agricoles ;
- De la réparation de nouveaux projets sur le pastoralisme et la transhumance transfrontalière avec impacts positifs sur le développement de l'élevage et la diminution des conflits agriculteurs et éleveurs.

23. Dans le domaine de la **coordination et du suivi évaluation du plan d'action régional**, il s'agit :
- De la mise en place d'une Task force de haut niveau multidisciplinaire régionale, pilotée par la CEDEAO en synergie avec l'UEMOA et le CILSS. Elle sera placée sous l'autorité politique du Conseil Technique Ministériel spécialisé en Agriculture, et ouverte aux organisations professionnelles et au secteur privé de la Région ainsi qu'aux chefs de file des Groupes des Partenaires Techniques et Financiers de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS ;
 - De l'élaboration d'un plan d'actions régional par les pays et les OIGs qui sera adopté par les Ministres en charge du secteur ; le plan devra permettre de :
 - a. Définir et préciser le rôle des pays et de chaque OIG dans sa mise en œuvre ;
 - b. Préparer un mécanisme de coordination, de rapportage et de suivi avec la mobilisation des ressources nécessaires au niveau international auprès des partenaires techniques et financiers.
24. A l'issue de cette synthèse, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Bénin a prononcé un mot de clôture. Il s'est félicité de la qualité des discussions et a indiqué que la région a déjà commencé à transformer cette nouvelle crise en opportunité, en développant de nouvelles méthodes de travail. Il a insisté sur le fil directeur de la réunion : « renforcer la résilience des producteurs, des populations et de la région ». Il a insisté sur deux facteurs déterminants de la réussite du plan d'actions contre la pandémie à savoir l'organisation et la méthodologie. Il a prôné la réhabilitation et le déploiement des outils communautaires pour faire face à la crise. Il a remercié l'ensemble des Ministres et les organisations régionales pour la qualité de leur contribution et la Commission de la CEDEAO pour cette initiative.

Pour la réunion

Fait à Abuja le 31 Mars 2020

Commissaire Sékou SANGARE